

DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR STAGES ET COMPÉTITIONS

Toute personne acceptant de participer à une compétition et/ou un stage doit être obligatoirement licenciée.

ASSURANCES

L'assurance couvre :

- la responsabilité civile,
- la garantie individuelle,
- l'assistance pour la France et l'Étranger,

mais nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune assurance fédérale ne couvre le vol ou la perte de vos bagages. Si vous le désirez, vous devrez donc vous assurer à titre individuel.

Les licenciés.es de la FFA sont assuré.es auprès de la MAIF,

n° adhérent : 1 775 135 N. Toute déclaration d'accident est à envoyer en 2 exemplaires dans les 5 jours qui suivent le sinistre, ainsi qu'il suit :

- 1 exemplaire à la FFA (17, bd de la Marne 94736 Nogent-sur-Marne Cedex – Email : contact@ffaviron.fr)
- 1 exemplaire à la MAIF (Délégation Val de Marne Est – 13, avenue Auguste Rodin - 94354 VILLIERS-SUR-MARNE CEDEX - Tél. : 01 49 41 42 00).

Si vous êtes assujéti.e à un régime de sécurité sociale, nous vous rappelons qu'avant votre départ, **vous devez vous renseigner auprès du Centre de Sécurité Sociale dont vous dépendez pour connaître les formalités à remplir afin d'être couvert.e** durant votre séjour hors de France. (CAS GÉNÉRAL : demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie)

AUTORISATION DES PARENTS

Les parents des rameur/ses mineur.es sont priés d'avoir l'obligeance de remplir et signer les imprimés joints à la convocation. Ces documents doivent être remis au chef de stage. Ils sont relatifs, notamment :

- aux sorties de leur enfant,
- aux sanctions en cas d'indiscipline,
- à la décision à prendre en cas d'intervention chirurgicale urgente.

DOCUMENTS

Veuillez emporter avec vous :

- votre carnet d'entraînement,
- au cas où vous seriez amené.e à vous rendre dans un pays étranger n'exigeant pas de formalités particulières d'entrée (la plupart des pays européens), une carte d'identité en cours de validité (moins de 10 ans),
- dans les autres cas : un passeport en cours de validité et toute (s) autre(s) pièce(s) comme précisé sur la convocation.

ÉQUIPEMENTS

Vous êtes prié.es de bien vouloir vous munir,

• **d'une manière générale :**

- de vos outils (clef à molette, niveau, tournevis, mètre, etc.),
- d'un maillot de bain,
- de votre maillot de club,
- de vos effets personnels prévus pour la durée du séjour,
- de vos vêtements de sport (en double en cas de pluie),
- en cas de réunion officielle, des tenues adéquates (blazer, cravate, tenue France...),

• **pour une compétition :**

- de l'équipement tricolore qui vous a été remis si vous avez déjà été sélectionné.e durant l'année. Si vous n'avez rien perçu, vous en toucherez un avant les épreuves. Dans tous les cas, **cet équipement devra être obligatoirement conservé jusqu'à l'obtention d'un nouvel équipement.**
- il n'est donné qu'un équipement par année.

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES SPORTIF/ES

• **Forfait "transport global" au km :**

Comprenant le transport de base, suppléments éventuels (réservations SNCF, suppléments TGV, couchettes, repas, etc.).

• **Montant du tarif kilométrique appliqué :**

Sportifs Junior et Cadet	0,18 € du km
Sportifs Senior, para et U23	0,20 € du km

• **Remboursement :**

- 1 - Cas général : club > lieu de regroupement
- 2 - Pour les sportif/ves en pôle, remboursement pôle > lieu de regroupement, sauf pendant les vacances scolaires, remboursement club > lieu de regroupement.
- 3 – les sportifs/ves transporté.es, par un cadre technique ou médical convoqué, dans leur véhicule personnel ou tout autre véhicule, ne seront pas remboursés.

L'abaque des distances club/pôle > lieu de regroupement peut être consultée sur viamichelin.fr : trajet le plus rapide.

Fournir un RIB pour toute première convocation ou en cas de modification de votre identité bancaire.

PARTICIPATION AU STAGE OU DÉPLACEMENT

En cas d'indisponibilité, veuillez en aviser la fédération dans les plus brefs délais soit par retour d'email, soit par téléphone au : 01 45 14 26 40.

Destinataires : rameurs et rameuses stagiaires